SBB Geschäftskunden · Vulkanplatz 11 · 8048 Zürich

Zürich, November / Dezember 2026

Autorisation pour «les lumières de la paix»

Nous vous communiquons l'autorisation pour le transport retour des lumières de la paix dans les différents trains.

Date:	**Dimanche, 13 décembre 2026 au mercredi, 6 janvier 2027**
Lieu:	**Zurich, Bâle, Lucerne, Fribourg, Berne, Brig/Visp, Lugano**
Transports:	**RER, Regio et trains directs, Intercity, car postal, car et tram**

Merci d'observer et respecter les points suivants :

- Les lumières ne doivent être transportées que sous la surveillance d'un adulte
- La lumière de la paix ne peut être transportée que dans **des lanternes ou avec des bougies de transport**.
- Les torches, les lampes à pétrole et les feux ouverts ou développant de la fumée ne doivent pas être transportés dans les transports publics (une fumée excessive peut activer le système d'alarme incendie).
- Veuillez suivre les instructions du personnel des transports publics, de la police des transports ou des forces de l'ordre.
- Cette autorisation ne constitue pas un titre de transport. En cas de demande, **elle doit pouvoir être présentée au personnel des transports publics.**
- Les transports en commun déclinent toute responsabilité pour les incidents liés au transport de la lumière. La responsabilité est assumée par chaque voyageur ou par la personne responsable du groupe de voyage (s'applique également lorsque le système d'alarme incendie est déclenché).
- Les opérations et la circulation des trains ne doivent pas être perturbées.

Nous vous souhaitons plein de succès dans votre action et des moments inoubliables.

Schweizerische Südostbahn AG
Bahnproduktion

Schweizerische Bundesbahnen SBB AG
Personenverkehr, Geschäftskunden



Schweizerische Bundesbahnen SBB AG
Personenverkehr, Geschäftskunden
dominik.dh.hoerler@sbb.ch
Vulkanplatz 11
Telefon 051 285 70 12
8048 Zürich
www.sbb.ch/business